

AGENTS APPRENTIS

URSSAF

<i>Charges sociales et contributions</i>	<i>Part salariale</i>	<i>Part patronale</i>	<i>Assiette</i>
Contribution Solidarité Autonomie	-	0,30%	Sur traitement brut global (y compris les avantages en nature)
Accident du travail	-	Taux variable (notifié par la CRAM)	Sur les heures complémentaires et primes
FNAL	-	0,10%	Sur traitement brut global dans la limite du plafond (2) (y compris les avantages en nature)
FNAL (≥ 20 salariés)	-	0,20%	Sur traitement brut global (y compris les avantages en nature)

IRCANTEC

Tranche A	-	3,38%	Sur traitement brut global moins le SFT dans la limite du plafond (y compris les avantages en nature)
-----------	---	-------	---